Conseil Départemental du Val-de-Marne
Séance plénière du 5 février 2018

Intervention d'Emmanuel GILLES de la LONDE
Groupe *« Les Républicains – Val-de-Marne Autrement »*

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Chèr(e)s Collègues,

Je suis **particulièrement satisfait** de voir un tel rapport proposé à l'approbation de notre assemblée départementale.

L'objectif à moyen terme est que le Conseil départemental crée d'ici 2022 380 places d'accueil pour personnes en situation de handicap dont, si je lis bien les documents, 235 places réservés aux enfants et adultes autistes.

Je suis particulièrement satisfait de cette annonce et constate que grâce à nos interventions successives votre discours évolue.

Je vous rappelle en effet qu'en juin dernier, au moment de la présentation du rapport sur l'activité des services départementaux, j'avais posé une question sur l'action du Département, en faveur de l'accueil des enfants, adolescents et adultes atteints d'autisme et sur l'action du département pour améliorer la situation ?

Je rappelle donc la réponse qui m'avait été faite ce jour : « Pour répondre à M. Gilles de la Londe, bien sûr que c'est une préoccupation, mais ce n'est pas la responsabilité du tout du Département, d'ouvrir des places pour les enfants et les adultes ».

Avec à peine 350 places dans le Val de Marne pour l'accueil des enfants, adolescents et adultes autistes, sans compter les enfants à domicile sans solution, notre département est extrêmement en retard. Le retour des familles démontre que l'accueil à domicile, même assisté, n'est absolument pas une solution adaptée pour ce type de handicap.

Néanmoins la création de places que vous annoncez est bienvenue pour les familles qui luttent au quotidien.

Je lis également dans le rapport vos actions auprès de la Ministre et de l'ARS pour obtenir la création de 140 places pour personnes handicapées qui porterait la création de places nouvelles à 520 places. Sachez que le groupe Les Républicains Val-de-Marne Autrement s'associe pleinement à votre combat et accompagne elle aussi cette démarche.

Je rappelle ici l'engagement du Directeur de l'ARS lors de l'audition du Préfet du Val-de-Marne devant notre assemblée le 9 octobre dernier, qui a confirmé que 15 % à 18 % de l'enveloppe globale du 4e plan autisme devrait revenir au Val de Marne. Pourriez-vous nous informer sur l'accompagnement du département par l'ARS dans ce dossier ?

Enfin, je suis convaincu qu'il est de la responsabilité des élus et des institutions publiques de mettre en lumière les problèmes et difficultés rencontrées par nos concitoyens. La prise en charges de personnes en situation de handicap en est un et provoque des situations très compliquées au sein des familles qui se sentent souvent abandonnées. Je considère donc qu'il serait intéressant d'apporter de la visibilité à ces problématiques en déclarant la prise en charge des personnes en situation de handicap **grande cause départementale 2018**, comme nous l'avions fait en 2016 pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Je vous remercie.

Emmanuel GILLES de la LONDE

Conseiller départemental – maire adjoint de Bry-sur-Marne.